



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE**

SEANCE DU 14/08/2023

Convoquée le 10/08/2023

La séance débute à 19h00.

Elle est présidée par Monsieur SUTTER Laurent, maire.

Présents (11/15) :

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| 1. SUTTER Laurent | 9. GERUM-DIRRRINGER François |
| 2. CAZES Hélène | 10. |
| 3. BERNASCONE Gilbert | 11. HEINIS Sophie |
| 4. JEHL Bertrand | 12. |
| 5. GUIDEMANN Jean-Marc | 13. LAMBERT Jacques |
| 6. ARBEIT Gérard | 14. |
| 7. BRUNNER Aurélie | 15. WANNER Barbara |
| 8. | |

Absent(s) excusé(s) avec procuration (4) :

Marcel HEINIS donne procuration à GERUM DIRRRINGER François.

Armelle MONA donne procuration à JEHL Bertrand.

Bastien ENDERLIN donne procuration à WANNER Barbara.

Mireille HELL donne procuration à ARBEIT Gérard.

Absent(s) excusé(s) sans procuration (0) :

Secrétaire de séance :

AIMÉ Coline

Sur convocation légale du 10 août 2023, le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la salle Edouard Kessler en séance ordinaire. A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme secrétaire AIMÉ Coline.

Le maire constate que le quorum est atteint et annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24/07/2023
2. Urbanisme
3. Chasse – Renouvellement bail 2024-2033 – Choix sur la destination du produit
4. Pompiers
 - a. Vente de l'ancien camion des pompiers
 - b. Vente d'équipements des pompiers
5. Approbation du projet concernant le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN)
6. Divers et informations

Désignation du secrétaire de séance :

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme AIMÉ Coline.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal du 24/07/2023

Le point est reporté à la séance suivante du conseil municipal.

POINT 2 : Urbanisme

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur BERNASCONE, en charge de l'urbanisme.

Monsieur BERNASCONE présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil municipal et transmis à Saint-Louis Agglomération pour instruction :

Permis de construire :

Numéro	Pétitionnaire	Adresse	Nature
F0007	EARL ARBEIT GERARD	60 rue du Stade	Construction d'un hangar agricole

Certificat d'urbanisme :

Numéro	Pétitionnaire	Adresse	Section	Parcelles
F0007	UEBERSCHLAG Guy	Rue des Pâturages	18	607

Déclaration préalable :

Numéro	Pétitionnaire	Adresse	Nature
F0012	EFFY Solaire	5 rue du Ried	Installation de panneaux photovoltaïque
F0013	ALJIMI Béatrice	Rue principale - Section 1 n°152 et 202	Installation d'une clôture
F0014	HUNDSBUCHLER Denis	22 rue du Stade	Installation de panneaux photovoltaïques
F0015	LAD Kishorkumar	5 impasse des Saules	Mise en place d'une pergola
F0016	WIRTH Quentin	23B rue de la Liberté	Création d'une piscine
F0017	SALQUE Audrey	5 rue de la Liberté	Isolation et ravalement de façade
F0018	PFLIMLIN Eric	63 rue du Stade	Création d'une piscine

POINT 3 : Chasse – Renouvellement bail 2024-2033 – Choix sur la destination du produit

Lors du conseil municipal du 24 juillet 2023, le conseil municipal a voté pour l'abandon du profit de la chasse à la commune mais aucune décision n'avait pu être prise pour son affectation, faute de majorité sur les 3 propositions faites.

Monsieur GOLDSCHMIDT, président de l'Association Foncière (AF) demande la parole : « Je viens en tant que Président de l'AF, je suis là pour qu'on puisse faire les choses le mieux possible. Premièrement, le produit de la chasse doit obligatoirement revenir aux propriétaires fonciers, deuxièmement, le moyen le plus simple, le plus juste, serait de donner à vous, commune, le produit de la chasse, à la seule condition que le produit serve à payer les cotisations de la Caisse Accidents Agricole (CAA), dues par tous les propriétaires fonciers et non pas simplement les exploitants agricoles. »

Le maire précise que l'argent de la chasse doit uniquement être dépensé dans l'intérêt des propriétaires fonciers et non pas uniquement pour être reversé à la CAA.

Le Président de l'AF reprend : « Cette solution est actuellement en vigueur à Koetzingue et dans toutes les communes où je possède des terrains [...]. Troisièmement, la proposition d'abandonner le produit de la chasse pour entretenir les chemins est une hérésie monumentale pour les raisons suivantes :

- a) Les chemins sont en bon état, tous les propriétaires ont au moins un chemin carrossable par tous les temps pour accéder à leurs parcelles.
- b) L'AF ne fera pas de gros investissement à l'avenir, car celle-ci n'obtiendra en aucun cas un nouvel emprunt. »

Le maire précise que c'est exactement pour cette raison qu'il avait proposé de reverser cet argent à l'AF, pour lui permettre de rembourser plus rapidement ses emprunts.

Le président de l'AF reprend : « Lors de notre dernière réunion du bureau, nous avons décidé d'augmenter la taxe d'AF à 17 €/hectare. [...] Quel est l'intérêt pour la commune de se mettre à dos plus d'une centaine de propriétaires et de devoir répartir le produit de la chasse à tous les propriétaires. Cinquièmement, je propose donc d'abandonner le produit de la chasse à la commune, et que celle-ci payera la Caisse d'Accident Agricole à la hauteur du montant du loyer encaissé. »

Le maire précise que ce n'est nullement une hérésie, c'est seulement pour permettre à l'AF de profiter d'une recette supplémentaire au vu de son grand endettement. De plus, l'impact de la perte du revenu de la chasse sur la taxe de CAA aurait été minime, puisqu'il aurait été réparti sur tous les propriétaires fonciers. Enfin, une autre solution avait été proposée par Madame WANNER Barbara, qui était de partager le revenu de la chasse entre l'AF et la CAA à part égale.

GERUM-DIRINGER François précise qu'à Steinbrunn-le-Haut, il reverse une partie à la CAA et une partie à l'AF, car le montant de la chasse excède la cotisation CAA.

Le maire répond qu'en effet le cas pour Steinbrunn-le-Haut, mais qu'à la commune de Zaessingue il propose exactement la même chose sans être dans cette situation.

Au vu des débats précédents, le maire propose de voter pour le reversement du produit de la chasse à la Caisse d'Accident Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reverser le produit de la chasse à la Caisse d'Accident Agricole.

POINT 4 : Pompiers

a. Vente de l'ancien camion des pompiers

Le maire explique qu'il avait été convenu, dans le plan de financement pour l'acquisition du nouveau camion des pompiers, de vendre l'ancien pour un montant estimé au budget à 4 000 €.

Actuellement, un potentiel acheteur propose 6 500 € pour l'acquérir.

Caractéristique du véhicule :

Véhicule incendie FORD type VULDESAUTEL

N° de série : GBVDAG837010

Kilométrage : environ 5 574 km

Immatriculé : 1650 RQ 68

1^{ère} mise en circulation : 29/09/1980

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'approuver la vente du camion des pompiers pour ce tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre l'ancien camion des pompiers pour 6 500 €.

CHARGE Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

b. Vente d'équipements des pompiers

Le maire explique qu'il avait été convenu, dans le plan de financement pour l'acquisition du nouveau camion des pompiers, de vendre le matériel en doublon des pompiers. La vente de celui-ci avait été estimée à 1 000 €.

Actuellement, le SIVOM Wahlbach-Zaessingue souhaite acquérir :

- 4 tuyaux diamètre 45cm à 50 € pièces,
- 4 tuyaux diamètre 70cm à 100 € pièces.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la vente de ces 8 tuyaux pour un total de 600 € au SIVOM Wahlbach-Zaessingue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre les 8 tuyaux pour 600 € au SIVOM Wahlbach-Zaessingue.

CHARGE Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

POINT 5 : Approbation du projet concernant le Plan de Gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son souhait de présenter un projet de lutte contre les îlots de chaleurs rue du Stade, avec la plantation de plusieurs arbres en bordure de route. Il précise qu'une réunion avec les riverains sera tenue pour prévoir l'emplacement des arbres.

Ce projet est estimé à 3 500 € HT.

Coût prévisionnel HT	Subvention	Reste à charge à la commune
3 500 €	40 % au titre du GERPLAN 1400 €	2 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de plantation d'arbres en bordure de la rue du Stade pour lutter contre les îlots de chaleurs et son plan de financement,

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents,

CHARGE le maire d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

POINT 6 : Divers et informations

Le maire :

- Saint-Louis Agglomération va procéder à des tests de fumées pour contrôler la conformité des installations des habitants, le 23 août 2023.

Madame Wanner Barbara demande si un expert est passé suite aux dégâts de l'orage du 11 juillet 2023 et si des réparations sont prévues. Le maire répond que oui, mais actuellement toutes les entreprises sont en congés et idem pour les arbres tombés aux Bosquets.

Plus personne ne souhaitant la parole, le maire clôture la séance à 20h35.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la
COMMUNE de KOETZINGUE de la séance du 14/08/2023

1. Approbation du procès-verbal du 24/07/2023
2. Urbanisme
3. Chasse – Renouvellement bail 2024-2033 – Choix sur la destination du produit
4. Pompiers
 - a. Vente de l'ancien camion des pompiers
 - b. Vente d'équipements des pompiers
5. Approbation du projet concernant le Plan de Gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)
6. Divers et informations

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 ^{ère} Adjointe		
BERNASCONE Gilbert	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Bertrand	3 ^{ème} Adjoint		
GUIDEMANN Jean Marc	4 ^{ème} Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		ARBEIT Gérard
MONA Armelle	Conseillère municipale		JEHL Bertrand
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		GERUM DIRRINGER François
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale		
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		WANNER Barbara
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		
HELL Sophie	Conseillère municipale		